CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 24 octobre 2022, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 18 h 00.

Sont présents les membres du conseil, Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Mathieu Caron.

Sont aussi présents monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier et madame la directrice générale adjointe et greffière adjointe Julie Thérien.

Deux contribuables et une employée sont présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 18 h 00.

2022-10-440 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Hugo Guénette propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 18 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-441 Adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire soit le suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande de financement – Le Canada en fête
4. Octroi appel d'offres 2022-11 – Fourniture, installation et mise en service de lumières au parc des loisirs
5. Paiement de facture – Transport Camile Dionne (1991) Inc

6. Autorisation de paiement – Gatineau Fish & Game club
7. Demande CPTAQ – Madame Lyne Barbe
8. Demande CPTAQ – Monsieur Jean-Rock Barbe
9. Entente de services – Les Constructions Progénik inc.
10. Modification à la résolution 2022-10-434 – Autorisation de dépenses Carnaval d'hiver 2023
11. Programmation la TECQ
12. Contrat déneigement chemin Tierney Sud
13. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Soutien
14. Embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement
15. Travaux chemin Marks
16. Signature d'entente – Employé 14-0018
17. Demande CPTAQ – Monsieur Michel Carpentier
18. Varia
19. Levée de la séance

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-442 Demande de financement – Le Canada en fête

Considérant que Patrimoine Canada octroie des appuis financiers dans le cadre du programme Canada en fête pour les célébrations qui se déroulent pendant la période du 21 juin au 1er juillet 2023 ;

Considérant que la Ville veut offrir à ses citoyens des évènements pour célébrer la Fête Nationale et la Fête du Canada ;

Considérant que la date limite pour déposer une demande est le 21 novembre 2022 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à faire une demande de financement au nom de la Ville de Gracefield pour le Canada en fête 2023 et d'autoriser ce dernier à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-443 Octroi de contrat - Appel d'offres 2022-11 – Fourniture, installation et mise en service de lumières au parc des loisirs

Considérant qu'un appel d'offres par voie d'invitation a été expédié auprès de deux (2) entrepreneurs pour la Fourniture, installation et mise en service de lumières au parc des loisirs ;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée dans les délais prescrits ;

Considérant que la Ville de Gracefield doit faire exécuter les travaux afin de répondre aux exigences du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'octroyer le contrat au fournisseur Les entreprises d'électricité Thibault Ltée pour un montant de 8 219,00 $ plus les taxes applicables.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier, Jean-Marie Gauthier, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-444 Autorisation de paiement - Transport Camille Dionne (1991) inc.

Considérant la prolongation de la location de l'excavatrice mobile 16RM ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement au montant de 7 000,00 $ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Transport Camille Dionne (1991) inc.

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-445 Autorisation de paiement – Gatineau Fish & Game Club Inc.

Considérant la résolution 2021-10-398 pour modification à l'entente relative à la descente de bateau du Lac-Pémichangan ;

Considérant que le 3ème alinéa du point 5. Contrepartie spécifie que :
« L'intention de la Ville est donc d'assumer les dépenses jusqu'à un maximum de 15 000$ par an. Cette somme additionnelle est toutefois conditionnelle à ce qu'une entente soit faite avec le Club quant à une future descente à bateau qui serait située sur une autre partie du lot 5 694 576, cadastre de Québec, circonscription foncière de Gatineau » ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 15 000 $ conditionnellement à ce que l'entente soit respectée.

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-446 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Dossier madame Lyne Barbe

Considérant la demande déposée par madame Lyne Barbe à la Ville de Gracefield, pour analyse et recommandation, d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et ce, afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 5 693 094 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, pour la construction d'une résidence ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield, appuie et recommande la demande déposée par Madame Lyne Barbe auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 5 693 094 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, soit pour la construction d'une résidence.

Que cette demande ne contrevient en aucun cas à la règlementation présentement en vigueur à la Ville de Gracefield.

Que madame Lyne Barbe ne possède aucun autre terrain dans la Ville de Gracefield.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-447 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Dossier monsieur Jean-Rock Barbe

Considérant la demande déposée par monsieur Jean-Rock Barbe à la Ville de Gracefield, pour analyse et recommandation, d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et ce, afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 5 411 002 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, pour la construction d'une résidence et procéder à la vente dudit lot 5 411 002 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield, appuie et recommande la demande déposée par monsieur Jean-Rock Barbe afin de faire valoir l'article 31 de la Loi sur le lot 5 411 002 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau et ainsi, faire la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit, à des fins résidentielles pour ce même lot. Monsieur Barbe désire vendre ledit lot 5 411 002 puisqu'il possède des lots contigus soit les lots 5 410 980 et 5 411 057 qu'il désire conserver.

Que cette demande ne contrevient en aucun cas à la règlementation présentement en vigueur à la Ville de Gracefield.

Que monsieur Jean-Rock Barbe ne possède pas d'autres terrains hors de la zone agricole et ce, dans la Ville de Gracefield.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

<u>Note au procès-verbal :</u>

Monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le conseiller Hugo Guénette se retirent à 18 h 06.

2022-10-448 Entente de services – Les constructions Progénik inc.

Considérant qu'une entente de services doit être signée entre la Ville et Les constructions Progénik inc. ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield, désigne monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron et monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à cette entente.

Qu’un budget de 5 500,00 $ est alloué pour cette entente.

Que cette dépense sera remboursée par la compagnie d’assurance dû au sinistre de 2021.

Le conseiller Jean-Philippe Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le conseiller Hugo Guénette réintègrent leur siège à 18 h 07.

2022-10-449 Modification à la résolution 2022-10-434 - Autorisation de dépenses Carnaval d’hiver 2023

Considérant la résolution 2022-10-434, relative à l’autorisation de dépenses pour le Carnaval d’hiver 2023 ;

Considérant qu’une dépense s’est ajoutée pour l’activité ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De modifier la résolution 2022-10-434, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 afin d’y ajouter la dépense suivante :

Entreprise Godon : dépôt de 1 275,00 $ plus les taxes applicables pour la démonstration de sculpture de glace.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 58 29107 000.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-450 Programmation de la TECQ

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Que monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier est autorisé à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-451 Contrat de déneigement – Chemin Tierney Sud 2022-2023

Considérant que le contrat avec Les Constructions Alie 2003 (9120-0477 Québec Inc.) pour le déneigement et le déglaçage du chemin Tierney Sud est à renouveler pour la saison 2022-2023 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De renouveler le contrat pour la saison 2022-2023, avec le fournisseur Les Constructions Alie 2003 (9120-0477 Québec Inc.) pour le

déneigement et le déglaçage du chemin Tierney Sud pour un montant de 4 000,00 $ plus taxes applicables (1.1 kilomètre + 2 grandes virées).

Que la Ville fournisse 2 voyages de sable tamisé avec sel, le tout pour être utilisés dans le cadre dudit déneigement.

Que trois (3) versements égaux soient versés au fournisseur soient le 15 janvier 2023, le 15 février 2023 et le 31 mars 2023.

Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que ledit fournisseur confirme par écrit avoir accepté la présente entente.

Que monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier est autorisé à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-452 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement et Accélération

Considérant que la Ville de Gracefield a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Redressement et Accélération ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que la Ville de Gracefield s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère ;

Considérant que la Ville de Gracefield choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu ;

Considérant que le chargé de projet de la Ville, monsieur Jocelyn Nault, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur le directeur général

Jean-Marie Gauthier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-453 Embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement

Considérant l'offre d'emploi publiée pour un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement (ou inspecteur adjoint) ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'entériner l'embauche de monsieur Marc Cyr-Sénécal, au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement, à partir du 24 octobre 2022.

Que monsieur Marc Cyr-Sénécal soit nommé, comme personne désignée conformément à l'article 120 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* chargé de l'application du règlement de contrôle intérimaire no. 2009-206 sur le territoire de la Ville de Gracefield.

Que soit conféré à monsieur Marc Cyr-Sénécal les pouvoirs de visite et d'inspection prévus aux règlements d'urbanisme et signer les permis et certificats.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi selon l'échelon 3.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

<u>Note au procès-verbal :</u>

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay se retire à 18 h 15.

2022-10-454 Travaux d'amélioration – Chemin Marks

Considérant que le chemin Marks nécessite des travaux d'amélioration ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser l'achat de matériel nécessaire à l'amélioration du chemin

Marks au montant de 20 690,00 $ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée du pote budgétaire 03 31300 999.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay réintègre son siège à 18 h 16.

Note au procès-verbal :

Ajournement de la séance 18h16 à 18h21.

2022-10-455 Signature d'entente – Employé 14-0018

Considérant que la réception de l'entente pour le règlement du dossier de l'employé 14-0018 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield accepte l'entente et autorise tous les versements reliés à celle-ci.

Que la dépense soit imputée du poste 02 130 00141.

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le directeur général Jean-Marie Gauthier à signer tous les documents relatifs à cette entente et tous les documents pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-456 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Dossier monsieur Michel Carpentier

Considérant la demande déposée par monsieur Michel Carpentier à la Ville de Gracefield, pour analyse et recommandation, d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et ce, afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 5 695 349, Cadastre du Québec, circonscription

foncière de Gatineau, pour la construction d'une résidence et usage complémentaire d'une miellerie ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield, appuie et recommande la demande déposée par monsieur Michel Carpentier auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur les lots 5 695 349 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, soit pour la construction d'une résidence et usage complémentaire d'une miellerie.

Que cette demande ne contrevient en aucun cas à la règlementation présentement en vigueur à la Ville de Gracefield.

Que monsieur Michel Carpentier ne possède aucun autre terrain dans la Ville de Gracefield et ce, hors de la zone agricole.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-10-457 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Labelle et il est résolu :

De lever la présente séance extraordinaire à 18 h 24.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron	Jean-Marie Gauthier

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Mathieu Caron
Maire